



**ARRETE MUNICIPAL**  
**ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE**  
**RUE CAILLE 95560 MONTSOULT**  
**65/2019**

Le Maire de la Commune de Montsoul,

**Vu** le décret n° 94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213.28,

**Vu** la division de la parcelle sise 10 rue Caille cadastré section AE n°44 en deux lots ; 1 bâti et 1 à bâtir ; effectuée par Monsieur BESSON Jean-Pierre accordé le 9 mai 2019,

**Vu** le plan de division annexé,

**Considérant**, au vu de ce découpage, qu'il y a lieu d'affecter un nouveau numéro de voirie au droit de la rue Caille pour ce nouveau lot à bâtir ;

**Considérant** que, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéro attribué
M. BESSON Jean-Pierre	AE n°44 lot A	<b><u>10 bis rue Caille</u></b>

**Article 2** : Monsieur Elie MELLUL, Maire de la Commune de Montsoul est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur du Cadastre Centre des Impôts,

Monsieur le Directeur du centre de tri postal,

Le propriétaire,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul,

Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers,

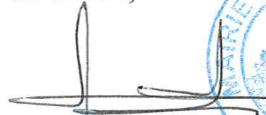
ENEDIS/ GRDF

Syndicat Mixte d'Assainissement (SIAH)

Lyonnaise des Eaux (VEOLIA)

Fait à Montsoul, le 18 juillet 2019

Le Maire,

  
Elie MELLUL

